

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 26 SEPTEMBRE 2005
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

MM. HERRLE, BABILON, (excusés) qui étaient représentés respectivement par
M. VOGEL et M. DUBOIS.

MM. MEYER-KUHN, WAGNER, KLIPFEL, ZINCK, Mme KIEFER, M. WEISBECKER,
M. MOYEMONT, (excusés) ; MM. STEINER, WEISHAAR, TREIBER.

DEL. N° 091/2005conseil

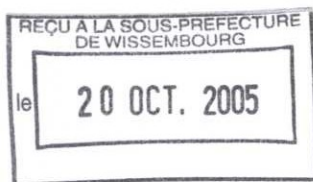
**OBJET : DISTRIBUTION DU SAUERBLÄTT'L – PECHELBRONN INFOS
CONVENTION DE DISTRIBUTION**

- *VU l'avis du bureau en date du 12 septembre 2005,*
- *ENTENDU l'exposé du président,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **autorise le président à signer une convention avec chaque association candidate à la distribution du bulletin d'information des communautés de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn intitulé « Sauer Blätt'l et Pechelbronn Infos » ;**
- **décide de verser aux associations signataires de ladite convention un forfait de 0,15 € par numéro distribué, sur la base d'une demande de versement et d'un état.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 12 octobre 2005
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a series of smaller strokes.